

JOURNÉES DE L'ABD 2024

Aux journées de l'ABD, les promesses du ministère de la Culture pour les bibliothèques départementales et rurales

Le ministère de la Culture a profité de la réunion annuelle des bibliothécaires départementaux pour leur faire part de ses priorités. Parmi celles-ci, l'extension du contrat départemental lecture à l'ensemble des départements.

Par **Fanny Guyomard**
le 27.09.2024



LES JOURNÉES D'ÉTUDES DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DÉPARTEMENTAUX (ABD) ÉTAIENT ORGANISÉES DU 23 AU 25 SEPTEMBRE 2024 AU PUY-EN-VELAY (HAUTE-LOIRE), ET ONT RÉUNI PLUS DE 200 PARTICIPANTS. - PHOTO FANNY GUYOMARD

Les recettes des départements sont en berne. Tel était le leitmotif des journées d'études 2024 de l'Association des bibliothécaires départementaux (ABD), qui se sont tenues du 23 au 25 septembre en-Velay (Haute-Loire). Une bibliothécaire qui pouvait dépenser 29 000

euros par an en budget numérique nous raconte qu'il risque d'être ponctionné de 9 000 euros...

Plus globalement, les crédits des médiathèques départementales, dont la mission consiste à accompagner le développement des bibliothèques communales et intercommunales, ont baissé de 30 % entre 2010 (année où les budgets avaient certes atteint un pic historique) et 2020. « Il faut donc renforcer le soutien de l'État », a établi Jérôme Belmon, chef du département Bibliothèques au ministère, venu présenter ses priorités.

Aider l'ensemble des bibliothèques départementales

Verdict : « La priorité, c'est vous, les bibliothèques départementales », a-t-il introduit, les considérant comme un maillon stratégique « pour faire vivre la culture en ruralité ». L'axe fort de la ministre Rachida Dati, renouvelée à la tête du ministère.

Concrètement, l'État espère signer un contrat départemental lecture avec une vingtaine de départements supplémentaires d'ici 2026, ce qui permettra de couvrir l'ensemble du territoire, quelque 70 départements étant déjà engagés en ce sens.

Le contrat départemental lecture est un dispositif destiné à favoriser le développement de partenariats entre les bibliothèques et leur environnement local (acteurs culturels, éducatifs et sociaux, partenariats autour du numérique, prise en compte des publics empêchés, etc.). Cette subvention sera abondée (notamment en Outre-mer), et pourra durer neuf ans. Une annonce qui reste néanmoins suspendue au vote du budget de l'État, qui doit être validé par le Parlement à l'automne...

Soutenir des établissements structurants

Quid de la demande d'élus de baisser le seuil de 100 m² de surface médiathèques à partir duquel elles peuvent bénéficier de la dotation générale de décentralisation (qui aide à élargir leurs espaces et par exemple) ? Le ministère répond par la négative : « Nous préférons la

construction d'établissements ambitieux à la multiplication de petits établissements susceptibles d'être peu fiables. »

Renforcer l'attractivité du métier

Les autres priorités : mettre en ligne une formation initiale pour tout professionnel et étudiant, afin de renforcer l'attractivité du métier de médiathécaire. Et réviser la collecte de données auprès des bibliothèques, qui auront désormais droit à un « *questionnaire allégé* ». Soupir de soulagement dans la salle.